



## Voilier percuté par un cargo sur l'Atlantique nord

-----  
Par Mariane

Bonjour,

Mon fils a été percuté hier par un cargo entre la Guadeloupe et les Açores. Le bateau est irrécupérable et mon fils a été récupéré par le cargo qui va sur New York. J'ai besoin d'aide pour savoir quelles sont les précautions à prendre. Savoir qui est en tort dans cette situation ? Est ce qu'il peut y avoir une indemnisation du bateau ?

Aussi mon fils va être à New York mais sans visa. L'équipage du cargo lui a dit qu'il prendrait en charge son billet d'avion pour le faire rapatrier en France.

Merci pour votre aide ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre fils était-il assuré pour ce bateau ?

Il faut d'urgence contacter l'assureur.

-----  
Par Mariane

Oui mon fils est assuré et j'ai déjà Contacté l'assurance. Il est juste en responsabilité civile donc la personne que j'ai eue m'a dit qu'elle ne pouvait pas ouvrir de dossier. Elle n'a pas pu non plus me renseigner sur la responsabilité du cargo dans cet accident, me disant qu'il faudrait qu'il étudient plus précisément les conditions dans lesquelles est arrivé l'accident. Mais vu le contrat ( au minimum) ils ne le feront pas. La personne m'a renvoyée sur un conseil juridique en droit maritime.

-----  
Par yapasdequoi

Alors vu la complexité, n'hésitez pas à consulter un professionnel.

Votre fils risque d'atterrir en prison aux US.... et rien ne prouve que le cargo va respecter sa promesse.

Ne perdez pas votre temps sur internet.

-----  
Par Mariane

Merci, j'ai déjà fait d'autres démarches en même temps que celle ci . Mais j'ai voulu solliciter plusieurs sources d'infos. Et non mon fils ne peut pas finir en prison !? Pour quelle raison , il le serait ?

Merci encore pour vos retour

-----  
Par yapasdequoi

Les US ne plaisantent pas avec les personnes qui arrivent sans visa...

-----  
Par Leox

Bonjour,

N'hésitez pas à contacter l'ambassade de France aux Etats-Unis, ils doivent pouvoir vous aider.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il y a des conventions internationales concernant le recueil des naufragés. Votre fils ne devrait pas être placé en prison au vu du contexte, mais il serait bon de se mettre en contact avec le consulat de France et les autorités locales pour que votre fils sache que faire à son arrivée. Il pourrait par exemple ne pas avoir le droit de débarquer sans une permission spéciale. Il faut que votre fils sache ce qu'il aura ou non le droit de faire à l'arrivée.

Il sera peut-être placé en centre de rétention, ce qui n'est pas la prison mais l'empêchera d'aller et venir librement en attendant son renvoi en France.

-----  
Par Mariane

Merci pour vos réponses, c'est sympa de m'avoir répondu aussi vite.

Entre temps, J'ai eu des infos et il peut résider jusqu'à 90 jours ( ce n'est pas son cas ) avec son passeport et le formulaire Esta. Pas besoin de visa car il ne vient pas travailler ni habiter aux usa. En fait il est en transit. J'ai eu un contact avec une association AIVF et j'attends l'appel de l'avocate de cette association spécialisée en droit maritime. Ces infos pourront peut être être utiles à des personnes du forum.

-----  
Par Isadore

Merci pour ces informations, j'espère que votre fils pourra vite revenir en France.